



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20250924-1172361-DE
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-huit septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 25

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Lefèvre, M. Pierre-François Brisaboïs, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 9

M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Normand à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Denis Corman, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Michel Bucheton, M. Arnaud Bertrand à M. Olivier Poneau, M. Michaël Janot à Mme Solange Pétret-Racca, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret à M. Pierre-François Brisaboïs.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-25-09-24-28

Objet : Délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains - Rapport d'activité 2024 délégataire GERAUD

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1411-3 et L1413-1,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article L.3131-5,

VU sa délibération n° 2021-06-23/15 du 23 juin 2021, ayant pour objet le contrat n° 2021-10 relatif à la concession de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Commune de Vélizy-Villacoublay – Attribution,

VU sa délibération n° 2022-09-28/26 en date du 28 septembre 2022 relative à la délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains – Rapport Groupe Géraud,

VU sa délibération n° 2023-12-13/20 en date du 13 décembre 2023 relative à la délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains- Rapport d'activité 2022 délégataire GERAUD,

VU sa délibération n° DEL-24-12-18-32 en date du 18 décembre 2024 relative à la délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains- Rapport d'activité 2023 délégataire GERAUD,

VU le rapport annuel 2024 remis par la société GERAUD pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 relatif à la délégation de service public pour la gestion des marchés forains, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que la commune de Vélizy-Villacoublay a délégué le service public de gestion des marchés d'approvisionnement communaux à la société GERAUD à partir du 1^{er} octobre 2021 pour une durée de 5 années,

CONSIDÉRANT que les concessionnaires de service public doivent produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et analyse de la qualité des services, dont l'assemblée délibérante prend acte,

CONSIDÉRANT que les trois premiers rapports annuels d'activité ont été remis par la Société GERAUD, comme prévu au contrat, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Par ses délibérations n° 2022-09-28/26 en date du 28 septembre 2022, 2023-12-13/20 en date du 13 décembre 2023 et 2024-12-18/32 en date du 18 décembre 2024, le Conseil municipal a pris acte de ces rapports,

CONSIDÉRANT que la société GERAUD a remis son rapport annuel d'activité modifié pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

CONSIDÉRANT que les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, Solidarités-Qualité de vie, ainsi que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunies en séances le 15 septembre 2025, ont pris acte du rapport d'activité 2024 de la société GERAUD,

Délibération n° DEL-25-09-24-28

Objet : Délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains - Rapport d'activité 2024 délégataire GERAUD

ENTENDU l'exposé de Mme Nathalie Brar-Chauveau, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

PREND ACTE du rapport d'activité 2024 de la société GERAUD, délégataire, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 24 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.